



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2003
Français
Original: anglais

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures sur le Sahara occidental, en particulier la résolution 1429 (2002) du 30 juillet 2002,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 mars 2003 afin de donner aux parties le temps d'examiner la proposition qui leur est présentée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général;
 2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la situation le 17 mars 2003 au plus tard;
 3. *Décide* de demeurer saisi de la question.
-

